

Observation dématérialisée N-46 – 20 août 2024

Sujet Ville de Beausoleil "Adaptation aire de jeux zone UB"

De : Christophe

Objet : Adaptation aire de jeux zone UB

Corps du message :

Madame, Monsieur,

Je vous contacte à propos d'un des articles du chapitre UB6 qui indique que "Pour tout programme de construction à destination d'habitation comportant au moins cinq logements, il devra être aménagé une aire de jeux d'une superficie équivalente à 10 m² par logement créé."

Réaliser des aires de jeux dans des ensembles immobiliers est parfaitement louable, voire nécessaire pour les enfants, mais cette règle pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord qu'entend-on par aire de jeux.

- Est-ce un espace naturel extérieur, un espace minéral, doit-il y avoir des jeux pour enfants, etc...

- Cet espace peut-il intégrer une zone avec piscine, ou déborder sur les zones naturelles lorsque ces dernières coupent en deux une parcelle ?

Bref il serait bien de définir ce que cela représente sans être trop restrictif.

Par ailleurs, cette règle, qui peut être adaptée sur certains types de projets, semble impossible à mettre en œuvre sur des projets sur le boulevard Guynemer où les terrains sont en général de tailles réduites, et la densité importante. L'emprise au sol n'étant pas toujours réglementée, comment créer à titre d'exemple une aire de jeux de 10 m² par logements pour une opération de 100 logements, ce qui représenterait plus de 1 000 m².

Il serait bon dans ces conditions, soit de supprimer ce ratio de 10 m² pour certaines tailles de programmes, soit de le réduire entre 3 et 4 m² si l'on dépasse 50 logements. Cela permettrait de conserver le principe d'une aire de jeux adaptée en taille à l'échelle du projet. On pourrait également se laisser la possibilité d'avoir plusieurs zones d'aire de jeux réparties sur un projet et/ou de considérer les espaces communs extérieurs dans certains cas comme aire de jeux.

Si cela n'était pas possible, de faire en sorte que la réalisation de ces aires de jeux soit étudiée au cas par cas, en fonction de la nature des projets, de la parcelle et de leur emplacement.

Merci, bien cordialement,

Christophe Bousquet

--

Cet e-mail a été envoyé via le formulaire de contact de Ville de Beausoleil
- Révision PLU